

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 43

Artikel: Un jour le fleuve parla : (suite)

Autor: Nair, Kamala

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270735>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

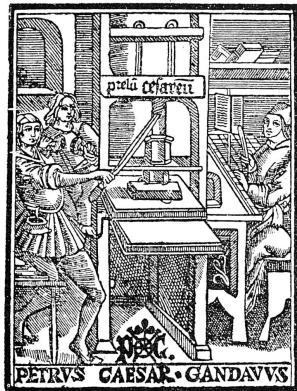
Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La femme dans la typographie

(Suite de la page 1)

clarait, dans un rapport officiel en 1883 : « le métier de compositeur peut facilement être exercé par des femmes, puisqu'il consiste à rester assis ou debout devant une casse et à



Marque d'imprimerie de Pierre de Keyser ou César. L'empereur, suivant son latinisé ou francisé son nom, l'imprime à Orto, veuve du célèbre imprimeur Martin de Keyser, avait exploité l'imprimerie de son défunt mari, au XV^e siècle. C'est une compositrice qui est à la casse.

lever des lettres, rôle dans lequel les doigts agiles féminins assurent déjà une supériorité marquée, en attendant que les progrès actuels de l'instruction mettent les femmes au niveau des meilleurs ouvriers... »

AU XIX^e SIÈCLE

Les ouvrières typographes ne manquaient pas, à la fin du siècle dernier, à Londres, où elles avaient formé une société; il y en avait encore en France malgré l'opposition des syndicats; à Moscou fonctionnait une imprimerie dirigée par une dame Herbeck. Le travail commençait à 8 h. du matin pour finir à 6 h. du soir avec une interruption d'une heure pour le repas. Les ouvrières, au nombre de quatre-vingts, travaillaient en deux équipes à la demi-journée (voilà déjà le travail à temps partiel!). Elles avaient deux semaines de congé à Noël et une semaine et demie à Pâques, ce qui n'avait lieu dans aucune autre des typographies russes. Enfin, de l'aveu même de Mme Herbeck, depuis qu'elle employait des femmes, le travail était beaucoup mieux fait.

OSTRACISME DU XX^e SIÈCLE

Pour justifier l'ostracisme qui a frappé les femmes dans cette branche, on a prétendu que la profession d'imprimeur offre de graves inconvenients, que peu de ceux qui s'y adonnent atteignent 50 ans, parce qu'on est obligé de respirer un air vicié par les caractères composés de plomb, d'antimoine et d'étain. Ces questions ont été discutées et résolues grâce à une enquête faite avec soin dans un grand nombre d'ateliers de Paris. On vit, dans cette profession, aussi longtemps que dans tout autre.

« En Suisse romande, ajoute notre conférencier, les compositeurs et imprimeurs sont distingués par leur acharnement contre le travail des femmes. Un article de la Société typographique suisse interdit actuellement (en 1900) l'emploi des femmes et limite le nombre des apprenants pour des raisons économiques, financières et morales!... »

Le conférencier cite encore une grève déclenchée en 1863, contre l'imprimeur bien connu Paul Dupont, pour l'obliger à congédier son atelier de femmes en invoquant la loi salique (!) comme base de cette prétention.

Ces quelques informations sur l'histoire de la femme dans la typographie (cette histoire n'est pas encore écrite, avis aux historiens), permettent de constater que la récente admission des jeunes filles à l'apprentissage de la typographie n'est qu'un retour tardif à une situation vieille de plusieurs siècles et qui avait subi une éclipse fort peu justifiée.



Marque de Jehan de Roigny, fameux imprimeur qui travailla à Paris, de 1529 à 1565. Il avait épousé une des filles de Josse Bade, imprimeur également. C'est une femme compositrice qui est à la casse.

Un jour le fleuve parla

par KAMALA NAIR

(Suite)

« Oh ! non, je n'oserai jamais ! » haleta Janu. J'aurais trop peur. Et ils me chasseraient. »

Le fleuve se mit à rire :

« Peur, toi ? » dit-il. « Quand tu n'as pas peur du lézard vert, ni du serpent dans les bambous (Janu sursauta), des grands trams qui grondent en passant sur le pont. Trop bruyants, les trains, ajouta-t-il. « J'aime mieux les paquebots. »

Janu oublia d'avoir peur du serpent dans les bambous — dont elle avait d'ailleurs toujours ignoré l'existence. « Qu'est-ce qu'un paquebot ? demanda-t-elle.

« C'est un grand bateau », répondit le fleuve, « si grand qu'il peut porter des centaines de personnes ; les paquebots voguent là-bas sur la mer avec des lumières qui brillent toute la nuit. »

Janu retint son souffle.

« Est-ce qu'il en viendrait un jusqu'ici ? », demanda-t-elle.

Ca m'étonnerait », dit le fleuve. « Trop gros, tu comprends. Le catamaran de Chandu me suffit bien. Mais Chandu pourrait l'emmené voir un paquebot, un de ces jours. »

Il paraissait plus endormi que jamais, et Janu l'entendait à peine maintenant. Elle se rapprocha les yeux et se redressa. Elle avait dû rêver. Elle descendit de sa pierre et contourna avec précaution le bosquet de bambous pour rejoindre le sentier qui traversait les champs de riz. C'est alors qu'elle crut entendre de nouveau le fleuve. Il riait doucement sous cape, d'un rire satisfait et toujours endormi.

Elle y était enfin arrivée, mais ce n'avait pas été sans peine. D'abord, il avait fallu qu'elle attende que son père soit parti pour les champs et que sa mère se soit mise à faire la cuisine. Elle avait alors peigné ses cheveux et mis dedans le ruban rouge que lui avait donné autrefois la mère de Meena. L'oncle avait terminé son petit déjeuner de riz froid et de mangues salées, puis s'était endormi. Le petit Apu suçait son pouce d'un air ravi. Ettan et Ramu étaient déjà partis pour l'école. Ramu se servait d'une ardoise qui avait d'abord été celle

Tableau chronologique des années où les femmes ont obtenu le droit de vote

Il nous a paru intéressant d'établir le tableau chronologique de l'octroi du droit de vote aux femmes dans le monde. Une étude approfondie de la commission de la condition de la femme des Nations Unies a été la base de notre travail. Sont mentionnés ci-dessous les pays où les femmes ont le droit de voter à toutes les élections et dans les mêmes conditions que les hommes. La date correspond à l'année où ce droit a été accordé. Il faut remarquer à ce propos que dans de nombreux pays, ce droit n'a pas été octroyé d'emblée mais courroux, en quelque sorte, une lente évolution, qui n'accorda, longtemps, que des droits partiels ou à des conditions différentes de celles des hommes. Ainsi, parfois, les femmes ont le droit d'exprimer leur opinion, prouver qu'elles étaient titulaires d'un diplôme leur ouvrant l'exercice d'une profession libérale (Argentine), qu'elles avaient 30 ans (Grèce, 21 ans pour les hommes), qu'elles avaient une certaine instruction (... qu'on exigeait nullement de leurs compagnons), qu'elles avaient payé des impôts d'un montant au moins égal à une livre sterling (ouest Nigéria), etc. En Belgique, par exemple, les femmes ont le droit de vote pour les affaires municipales depuis 1921 ; cependant, certaines d'entre elles eurent bien avant 1948 le droit de vote pour les élections nationales ; il s'agissait des veuves et mères demeurées veuves de soldats morts au champ d'honneur ou de civils tués pendant la première guerre mondiale, ainsi que des femmes emprisonnées pour des motifs patriotiques pendant cette même guerre.

Etats-Unis d'Amérique	1869	Rép. fédérale allemande	1919
Pour la première fois, à cette date, les femmes ont obtenu le droit de voter dans les mêmes conditions que les hommes. Cependant, ce droit ne s'appliquait qu'aux femmes du Wyoming qui était alors un territoire. Les citoyens d'un territoire votaient aux élections locales et territoriales mais non aux élections fédérales. Lorsque le Wyoming est devenu un Etat, les femmes se sont vu automatiquement accorder le droit de vote aux élections fédérales. C'était en	Dans ce pays, en 1946, le vote a été déclaré obligatoire pour les hommes, facultatif pour les femmes.	1930	
1890	Afrique du Sud	Espagne	1931
Nouvelle-Zélande	1893	Brésil	1932
Australie	1902	Uruguay	1932
Finlande	1906	Thaïlande	1932
Norvège	1913	Ceylan	1934
Islande	1915	Cuba	1934
Danemark	1915	Turquie	1934
Rép. social. soviétique de	1917	Birmarie	1935
Biélorussie	1917	Les Philippines	1937
Ukraine	1917	Républiques dominicaines	1942
URSS	1917	France	1944
Luxembourg	1918	Indonésie	1945
Canada	1918	Guatémala	1945
Dans plusieurs provinces du Canada, les femmes eurent droit de suffrage aux élections fédérales avant d'avoir le droit de prendre part aux élections provinciales.	Afrique du Sud	Hongrie	1946
1919	Albanie	Argentine	1946
1919	Libéria	Bulgarie	1947
1919	Argentine	Vénézuéla	1947
1919	Belgique	Belgique	1948
1919	Israël	Israël	1948
1919	Chili	Costa Rica	1949
1919	Salvador	Inde	1949
1919	Népal	Népal	1951
1919	Bolivie	Bolivie	1952
1919	Grèce	Grèce	1952
1919	Jamaïque	Jamaïque	1953
1919	Colombie	Colombie	1954
1919	Ethiopie	Ethiopie	1955
1919	Ghana	Ghana	1955
1919	Pérou	Pérou	1955
1919	Nicaragua	Nicaragua	1955
1919	Camodge	Camodge	1956
1919	Cameroun oriental	Cameroun oriental	1956
1919	Congo (Brazzaville)	Congo (Brazzaville)	1956
1919	Dahomey	Dahomey	1956
1919	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	1956
1919	Gabon	Gabon	1956
1919	Guinée	Guinée	1956
1919	Haute-Volta	Haute-Volta	1956
1919	Laos	Laos	1956
1919	Madagascar	Madagascar	1956
1919	Mali	Mali	1956
1919	Mauritanie	Mauritanie	1956
1919	Niger	Niger	1956
1919	Pakistan	Pakistan	1956
1919	Rép. arabe unie	Rép. arabe unie	1956
1919	République centrafricaine	République centrafricaine	1956
1919	Sénégal	Sénégal	1956
1919	Tchad	Tchad	1956
1919	Viet-Nam	Viet-Nam	1956
1919	Haïti	Haïti	1957
1919	Honduras	Honduras	1957
1919	Liban	Liban	1957
1919	Malaisie	Malaisie	1957
1919	Nigéria (Ouest)	Nigéria (Ouest)	1958
1919	Somalie	Somalie	1958
1919	Chypre	Chypre	1959
1919	Maroc	Maroc	1959
1919	Tunisie	Tunisie	1959
1919	Burundi	Burundi	1961
1919	Rwanda	Rwanda	1961
1919	Sierra Leone	Sierra Leone	1961
1919	Tanganyika	Tanganyika	1961
1919	Cameroun occidental	Cameroun occidental	1962
1919	Monaco	Monaco	1962
1919	Ouganda	Ouganda	1962
1919	Iran	Iran	1963

(A suivre.)

« C'est beaucoup beaucoup plus grand qu'un